



Proprietes-privées.com

BARÈME DES HONORAIRES

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 20

De M. Raian Garcia

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès

De 1 à 50 000 €	5500€
De 50 001 à 80 000 €	6500€
De 80 001 à 120 000 €	7500€
De 120 001 à 150 000 €	6%
De 150 001 à 250 000 €	6%
De 250 001 à 400 000 €	5,5%
Au-delà de 400 001 €	5 %

**Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120 € TTC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m ²	8 € / m ²	10 € / m ²	10 € / m ²	12 € / m ²	12 € / m ²
Etat des lieux d'entrée	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²



Gestion locative (en partenariat avec MGL)

Tarifs consultables ici: https://www.mgestionlocative.fr/media/f_baremes_honoraires_gestion_mgl_1.pdf

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT charge vendeur *** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 60 000 € : **5 000 € HT**

60 001 à 500 000 € : 8.5 % HT

500 001 à 1 000 000 € : 6 % HT

Au-dessus de 1 000 001 € : 5 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000 € : 5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)

500 001 à 1 000 000 € : 4.99 % HT

Au-dessus de 1 000 001 € : 3.99 % HT

Cession de bail :

Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : 9 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

***sauf convention contraire précisée sur le montant

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien : 6 %

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur : 8 % sur 12 mois de loyer (Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 11/07/2023

Proprietes-privées.com, réseau national immobilier sur internet

fax : 02 40 05 96 72 - email : contact@proprietes-privées.com

SAS au capital de 40 000 €, SIREN n° 487 624 777, code NAF 6831Z

44 Allée des Cinq Continents – Zac Le Chêne Ferré – 44120 VERTOU

Carte professionnelle Transaction et Gestion n° CPI 4401 2016 000 010 388, CCI Nantes-Saint Nazaire

Garantie GALIAN, 89 rue La Boétie, 75008 Paris - n°28137 J

RC Pro.MMA Entreprise, sous le n°120.137.405

Tous nos conseillers sont des agents mandataires indépendants détenteurs d'une attestation de la CCI.

0 805 13 00 17

Service & appel gratuits



BAREME HONORAIRES
RESIDENTIEL
PP2022.1 (DEROGATOIRE)